

Recueil des Actes du Département

Actes de l'Exécutif départemental du 30 décembre 2024 au 13 janvier 2025

Sommaire

Autres ACTES

Etablissements et services sociaux et médico-sociaux

Arrêté du 30 décembre 2024 portant désignation d'instructeurs dans le cadre de la procédure d'appel à projet pour la création d'un DAMIE de 6 places prenant en charge des mineurs et des majeurs de moins de vingt et un ans relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance-----	256
---	-----

Assemblées

Arrêté du 13 janvier 2025 portant délégation à Mme Dominique AARNINK GEMINEL afin d'assurer la présidence de la Commission d'Appel d'Offres-----	258
Arrêté du 13 janvier 2025 portant délégation de signature accordée à Mme Dominique AARNINK GEMINEL dans le cadre des procédures de marchés publics et accords-cadres-----	260

Actes de l'Exécutif départemental

**ARRETE DU 30 DECEMBRE 2024 PORTANT DESIGNATION D'INSTRUCTEURS DANS
LE CADRE DE LA PROCEDURE D'APPEL A PROJET POUR LA CREATION D'UN
DAMIE DE 6 PLACES PRENANT EN CHARGE DES MINEURS ET DES MAJEURS DE
MOINS DE VINGT ET UN ANS RELEVANT DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE -**

-Arrêté du 30 décembre 2024-



PÔLE VIE FAMILIALE ET SOCIALE
Service Etablissements et Services Sociaux
et Médico-Sociaux

Bar-le-Duc,

ARRETE

portant désignation d'instructeurs dans le cadre de la procédure d'appel à projet pour la création d'un DAMIE de 6 places prenant en charge des mineurs et des majeurs de moins de vingt et un ans relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MEUSE

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** le Code de l' Action Sociale et des Familles, notamment les articles R313-5 et R313-5-1
- Vu** L'arrêté du Président du Conseil départemental de la Meuse en date du 08 août 2024 fixant le calendrier prévisionnel 2024 des appels à projets relevant de la compétence exclusive du Président du Conseil Départemental de la Meuse

SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur général des services départementaux de la Meuse ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Dans le cadre de l'appel à projet pour la création d'un établissement de 6 places de DAMIE filles prenant en charge des mineurs et des majeurs de moins de vingt et un ans relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance, sont désignés en qualité d'instructeurs, en vue d'assurer la régularité administrative et la complétude des dossiers de candidatures, d'instruire les projets et de pouvoir en proposer le classement sur demande du président de la commission d'information et de sélection d'appel à projet :

- **Monsieur Pascal HEINEN, Responsable du service Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux**
- **Madame Amélie BUCHERT, Responsable du service de pilotage des dispositifs d'Aide Sociale à l'Enfance**
- **Madame Lucie BEUTTLER, Chargée des autorisations, contrôles et subventions d'investissement des ESSMS**

ARTICLE 2 :

Dans les deux mois suivants sa notification, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif territorialement compétent.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur général des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux agents concernés.

Transmis au contrôle de légalité le : date mentionnée dans le courriel d'accusé réception
Préfecture
Notifié par voie électronique le : date d'accusé réception du courriel de notification

Jérôme DUMONT
Président du Conseil départemental

Assemblées

**ARRETE DU 13 JANVIER 2025 PORTANT DELEGATION A MME DOMINIQUE
AARNINK GEMINEL AFIN D'ASSURER LA PRESIDENCE DE LA COMMISSION
D'APPEL D'OFFRES -**

-Arrêté du 13 janvier 2025-

Transmis Contrôle de Légalité le :

Publié le :



**DIRECTION DES FINANCES ET DES AFFAIRES
JURIDIQUES**
Service des affaires juridiques et des assemblées

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MEUSE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles l'article L.3221-3, L1414-2 et L1414-5,

Vu l'élection le 16 septembre 2021 des membres de la Commission d'appel d'offres,

Vu l'arrêté du 18 octobre 2024 portant délégation de fonction et de signature aux Vice-présidents et membres du Conseil départemental,

ARRETE

Article 1 : Mme Dominique AARNINK GEMINEL, Conseillère départementale, reçoit délégation pour assurer la présidence de la Commission d'appel d'offres.

Article 2 : Mme Dominique AARNINK GEMINEL reçoit délégation pour :

- fixer le calendrier des séances de la Commission d'appel d'offres ;
- signer les convocations des membres à voix délibératives et consultatives de la Commission d'appel d'offres.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique AARNINK-GEMINEL, la Commission d'appel d'offres est présidée par l'un des Vice-présidents ci-après, non membres élus de cette Commission :

Mme Marie-Christine TONNER
Mme Valérie WOITIER
M. Serge NAHANT
M. Stéphane PERRIN
Mme Isabelle PERIN
M. Jean-Philippe VAUTRIN
Mme Véronique PHILIPPE
M. Julien DIDRY

Article 4 : L'arrêté du 24 septembre 2021 désignant Mme Dominique AARNINK GEMINEL comme présidente de la Commission d'appel d'offres est abrogé.

Article 5 : M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Fait à Bar-le-Duc,

Jérôme DUMONT
Président du Conseil départemental

Assemblées

**ARRETE DU 13 JANVIER 2025 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE ACCORDEE
A MME DOMINIQUE AARNINK GEMINEL DANS LE CADRE DES PROCEDURES
DE MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES -**

-Arrêté du 13 janvier 2025-



Transmis Contrôle de Légalité le :

Publié le :

Bar-le-Duc,

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE ACCORDÉE A Dominique AARNINK GEMINEL

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MEUSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 3221-3,

VU les délégations qui lui ont été accordées par le Conseil départemental de la Meuse,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation est accordée à **Mme Dominique AARNINK GEMINEL, Conseillère départementale**, à l'effet de signer dans le cadre des procédures de marchés publics et d'accords-cadres :

A/ les décisions d'attribution des marchés publics et accords-cadres non soumis à la compétence obligatoire de la Commission d'appel d'offres (article L1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales) à condition que ces marchés publics et accords-cadres atteignent un seuil de procédure de 40 000 €HT,

B/ les décisions portant choix des candidats admis à présenter une offre,

C/ les décisions portant déclaration d'offres irrégulières, inacceptables, inappropriées ou anormalement basses ;

D/ les décisions portant déclaration sans suite des procédures de passation.

E/ les registres de dépôts des offres

ARTICLE 2 : M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Jérôme DUMONT
Président du Conseil départemental

DESTINATAIRES :

- M. le Préfet - Contrôle de Légalité
- M. le Payeur Départemental
- Dominique AARNINK GEMINEL, Conseillère départementale
- Cédric MACRON, Directeur général des services
- Anne-Sophie PEROT, Directeur général adjoint

Directeur de la Publication et responsable de la Rédaction :

M. Jérôme DUMONT, Président du Conseil départemental

Imprimeur : Imprimerie départementale
Place Pierre-François GOSSIN
BP 514
55012 BAR-LE-DUC Cedex

Editeur : Département de la Meuse
Hôtel du Département
Place Pierre-François GOSSIN
BP 514
55012 BAR-LE-DUC Cedex

Date de parution : 14/01/2025

Date de dépôt légal : 14/01/2025

ISSN : 2494-1972